



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 11 mai 2020

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Présents : Monsieur le Maire Robert Bérubé et Messieurs les conseillers, Nicholas Ouellet, Philippe Gauvin Lévesque, Pierre Lachaine, Sarto Dubé, René Royer et Martin Morais

Madame Andréane Collard-Simard, directrice générale adjointe est aussi présente.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, convoqué et signifié légalement suivant la Loi, le 7 mai 2020 par la directrice générale Madame Andréane Collard-Simard et tenue le 11 mai 2020 à 19 h par visioconférence. L'enregistrement vidéo sera diffusé sur le siteweb de la municipalité.

M. le Maire présente l'ordre du jour :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des travaux effectués dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale 2019 volet circonscription électorale
3. Demande de priorisation du projet de vidéotron déposé au CRTC dans le cadre du programme de financement « Fonds pour la large bande »
4. Période de questions
5. Fermeture de l'assemblée

104.05.20

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 mai 2020 soit accepté tel que présenté.

105.05.20

2. ADOPTION DES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2019 VOLET CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme approuve les dépenses d'un montant de 11 433\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

3 DEMANDE DE PRIORISATION DU PROJET DE VIDÉOTRON DÉPOSÉ AU CRTC DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT « FONDS POUR LA LARGE BANDE »

Monsieur le maire explique les grandes lignes de la demande conjointe des municipalités du KRTB pour l'accessibilité d'une couverture internet sur tout le territoire. Monsieur Morais exprime sa crainte quant à permettre une bande passante internet de 5G en regard des récentes manchettes et des effets néfastes sur la santé. Pour le moment, monsieur le maire explique qu'il est davantage question d'augmenter l'accès internet pour le haut-pays, et que la municipalité ne serait pas touchée par ces mesures compte tenu qu'elle soit déjà desservie par une couverture internet.

ATTENDU QUE les MRC du Kamouraska, de Rivière-du-Loup, du Témiscouata et des Basques (KRTB) ont choisi de faire front commun pour le dossier Internet haut débit (IHD) afin de démontrer l'importance accordée par nos organisations à cet élément essentiel pour notre développement actuel et futur ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a lancé le 18 octobre 2019 l'appel de projets nommé « Régions branchées » dans le cadre du programme de financement « Québec haut débit » qui visait les secteurs qui étaient partiellement mal desservis en service IHD ;

ATTENDU QUE Vidéotron a déposé un projet à « Régions branchées » pour l'ensemble du KRTB pour les secteurs admissibles ;

ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a lancé le « Fonds pour la large bande du CRTC » le 13 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE Vidéotron va déposer un projet au Fonds du CRTC pour les MRC du KRTB pour une couverture complète Internet haut débit ;

ATTENDU QU'avec la mise en commun des projets déposés à « Régions branchées » et celui au Fonds du CRTC assureraient une couverture IHD complète pour les quatre MRC du KRTB ;

ATTENDU QUE Vidéotron possède des licences du spectre des fréquences pour le service sans fil mobile (fréquences associées à la téléphonie cellulaire) ;

ATTENDU QUE le projet de Vidéotron est le seul projet qui touche les quatre MRC du KRTB, comparativement aux autres projets déposés qui ne touchent qu'à 3 de nos 4 MRC, laissant un territoire orphelin ;

ATTENDU QUE le projet de Vidéotron est le seul projet qui couvre l'ensemble des résidences et commerces des MRC du KRTB ;

ATTENDU QU'actuellement, le KRTB est situé entre deux zones déjà bien couvertes soient celles de la MRC de L'Islet à l'Ouest et la MRC Rimouski-Neigette à l'Est par l'entreprise Telus, qui a obtenu en 2017 une importante aide financière par les programmes « Québec branché » et « Brancher pour innover » ;

ATTENDU QUE la réalisation de ces projets rendrait complète la couverture IHD de l'Est-du-Québec, du côté Sud du fleuve Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE la date limite du dépôt des projets au Fonds du CRTC est fixée au 1er juin 2020 ;

Il est proposé par le conseiller monsieur Nicolas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Pacôme demandent au CRTC de prioriser le projet déposé par l'entreprise Vidéotron pour les quatre MRC du KRTB en accordant à Vidéotron le financement nécessaire pour déployer un service Internet haut débit dans tous les secteurs

admissibles au programme et ainsi assurer une couverture complète pour tout le KRTB par l'addition du projet déposé à « Régions branchées » du programme « Québec haut débit » en décembre 2019.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

107.05.20

5. **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

ATTENDU QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés ;

Il est proposé par le conseiller monsieur Nicolas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19 : 22.

Robert Bérubé
Maire

Andréane Collard-Simard
Directrice générale

